



PRIX du CERCLE 2022 - RÈGLEMENT

Article 1

L'Adetem, association Loi 1901, qui regroupe plus de 1000 membres actifs, professionnels du marketing, organise un prix en association avec La Poste Solutions Business, récompensant le travail d'un étudiant qui contribue au développement et à la connaissance du marketing client, relationnel ou digital. Ce Prix du Cercle, initialement créé par Le Cercle Marketing Client, association Loi 1901, est géré par l'Adetem depuis la fusion entre les deux associations en octobre 2021.

Article 2

Ce Prix du Cercle 2022 est ouvert à tous les étudiants intéressés, quel que soit leur niveau d'études, dès lors que la soutenance a eu lieu entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021.

Le travail remis au jury pourra être de plusieurs natures : mémoire, rapport de stage, thèse, étude, avec un minimum de 50 pages.

Article 3

Le Prix du Cercle 2022 est doté, pour la catégorie « Grand Prix » d'une récompense de 800 €.

Le cas échéant deux récompenses complémentaires peuvent être accordées :

- Catégorie « Prix spécial du Jury » : 500 €
- Catégorie « Prix Spécial Thèse » : 500 €

Article 4

Composition du Jury 2022

Le Jury est en cours de constitution / validation et sa composition est susceptible de modification

Président du Jury : Bernard SIOUFFI, BGSi, Président d'honneur du Cercle.

Membres du jury :

- Pauline de PECHPEYROU (IAE Gustave Eiffel)
-
- Stéphane BOURLIATAUX-LAJOIGNIE (CNAM)
- Marie-Pierre LAMOTTE ()
- Hajer KEFI (Ecole de Management Léonard de Vinci)
- Eric MOUFFRANC (La Poste)
- Damien LEFEVRE (La Poste Solutions Business)
- Fanny RENIOU (IGR-IAE Rennes)
- Jean-Michel RAICOVITCH, (CNAM, chaire de marketing)
- Florent ARGENTIER, (Adix)
-

Les décisions du Jury sont sans appel et ne sont pas sujettes à explications.

Article 5

Les étudiants intéressés devront envoyer leur travail en version numérique accompagné de la fiche de renseignements téléchargeable sur le site de l'Adetem, au plus tard **le 30 mars 2022** à l'attention de :

Sophie de Ménibus

sophie.demenibus@adetem.net

01.53.32.30.03

Article 6

L'étudiant autorise l'Adetem à mettre ses travaux, en totalité ou pour partie, à disposition de ses membres, sur tout support et notamment en ligne sur le site de l'Adetem.

Seuls les membres pourront consulter ces travaux dans les espaces qui leurs sont réservés mais toute utilisation complémentaire éventuelle fera l'objet d'une autorisation et d'une citation de l'auteur.

Si l'étudiant souhaite préserver la confidentialité de certaines informations, il en informera, via Sophie de Ménibus, la Présidence du Jury. En cas d'accord sur la publication, par un tiers extérieur à l'Adetem, de tout ou partie du texte du travail présenté au Prix du Cercle, l'auteur réserve à l'Adetem l'organisation des accords avec d'éventuels éditeurs, et cela pendant deux ans à compter de la publication des résultats du Prix.

Article 7

L'annonce des résultats ainsi que la remise du prix auront lieu le jeudi 16 juin 2022, sauf contrordre de la part de l'organisateur.